Séance du 20 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt février, les Membres du Comité Syndical se sont réunis à dix-huit heures trente, à la suite d'une convocation en date du treize février, sous la présidence de Madame Marie-Christine MAILLART, Présidente.

Etaient présents :
Pour Dommartin : Madame Martine CHANOINE, Messieurs Christian PALLIER et Francis TANGHE.
Absent : Monsieur Alain BOILLY, procuration donnée à Monsieur Francis TANGHE.

Pour Cottenchy : Madame Marie-Christine MAILLART, Messieurs Christian FIRMIN et Hervé NOWAK.
Absent : Monsieur Jean-Paul PETIT, excusé.

Compte Administratif Compte de gestion 2019

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Christian PALLIER, approuve le Compte Administratif 2019, arrêté aux chiffres suivants :

Section d'exploitation	*Section d'investissement*
• Recettes : 15 736.91 € • Dépenses : 16 832.38 € • Excédent antérieur : 7 572.85 € • Excédent : 6 477.38 €	• Recettes : 12 981.62 € • Dépenses : 8 953.12 € • Excédent antérieur : 10 327.93 € • Excédent : 14 356.43 €

Excédent global : 20 833.81 €

Il approuve par un second vote le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal.

Proposition d'Assistance à la fin de contrat d'affermage par l'AMEVA

Madame la Présidente fait part au Comité Syndical de la proposition d'assistance de l'AMEVA pour l'accompagnement à la fin du contrat de Délégation de Service Public avec SUEZ :

Celle-ci est plus complète que celle qui avait été proposée l'an dernier car elle intègre :

- Une analyse du contrat
- Un bilan du contrat qui est nécessaire
- La rédaction d'un protocole de fin de contrat qui est indispensable et doit être adapté du fait de la particularité du contrat sur la reprise des compteurs
- Des réunions spécifiques nécessaires à la vérification des obligations du délégataire en fin de contrat (1 an avant, 1 mois avant et le jour de l'extinction du contrat pour la remise des biens)
- Une évaluation des temps passés

Par ailleurs, les coûts journaliers ont évolués suite au vote du Comité Syndical AMEVA du 18 mars 2019.
Toutefois, les coûts ont été optimisés en mobilisant essentiellement un technicien plutôt qu'un chargé d'opération.

AMO - SIAEP Cottenchy - Assistance à la fin du contrat d'affermage

Attention : syndicat n'est pas propriétaire des compteurs : passage en régie = rachat des compteurs = négociation avec le délégataire	Temps passés en jour(s)					
	Chef de projet	*Chargé d'opération*	*Technicien*	*Administratif*	TOTAL (jours)	TOTAL (euros)
Gestion administrative et financière du contrat d'AMO	0,5		0,5	0,125	*1,125*	*444,38 €*
Réunion préparatoire : Présentation de la mission Collecte de données Calendrier	0,5		0,5		*1,000*	*405,00 €*
Etat des lieux du service : Analyse du contrat existant Appropriation du contexte			1		*1,000*	*335,00 €*
Collecte des données de fin de contrat (12 mois avant, 1 mois avant, 8 jours après)			0,5		*0,500*	*167,50 €*
Protocole de fin de contrat Rédaction du protocole Réunion de concertation avec le délégataire (yc rachat des compteurs)	0,5		2,25		*2,750*	*991,25 €*
Visite de fin de contrat 1 an avant Visite Rédaction du PV			1		*1,000*	*335,00 €*
Visite de fin de contrat 1 mois avant Visite Rédaction du PV	0,5		1		*1,500*	*572,50 €*
Visite de remise des biens Visite Rédaction du PV			1		*1,000*	*335,00 €*
Bilan du contrat Bilan technique et financier du contrat (yc calcul des pénalités) Rapport Réunion de restitution du bilan	0,5		2,75		*3,250*	*1 158,75 €*
	2,50	*0,00*	*10,50*	*0,125*	*13,125*	
	1 187,50 €	*0,00 €*	*3 517,50 €*	*39,38 €*		4 744,38 €

Chef de projet	475,00 €
Chargé d'opérations	380,00 €
Technicien	335,00 €
Adminsitratif	315,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- Approuve la proposition d'assistance de fin de contrat d'affermage par l'AMEVA.
- Autorise Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à la poursuite de cet accompagnement.

<u>Informations diverses</u> :

Madame le Maire explique qu'une rencontre a eu lieu à sa demande avec M. Le Président d'Amiens Métropole et M. Magnier, responsable du service technique EAU et Assainissement concernant le raccordement éventuel de l'usine de méthanisation qui sera implantée sur le territoire de Cottenchy, à proximité immédiate d'Estrées sur Noye. Cette rencontre avait pour objectif l'obtention d'un devis établi par Véolia pour ce raccordement.
Le devis a pour montant de 138 000 TTC qui sera remboursé par la Société BIO AGRI ENERGIES si cette solution est retenue.
En ce cas, une convention devra être arrêtée entre Amiens Métropole et notre syndicat.

La séance est levée à 19 heures 10.